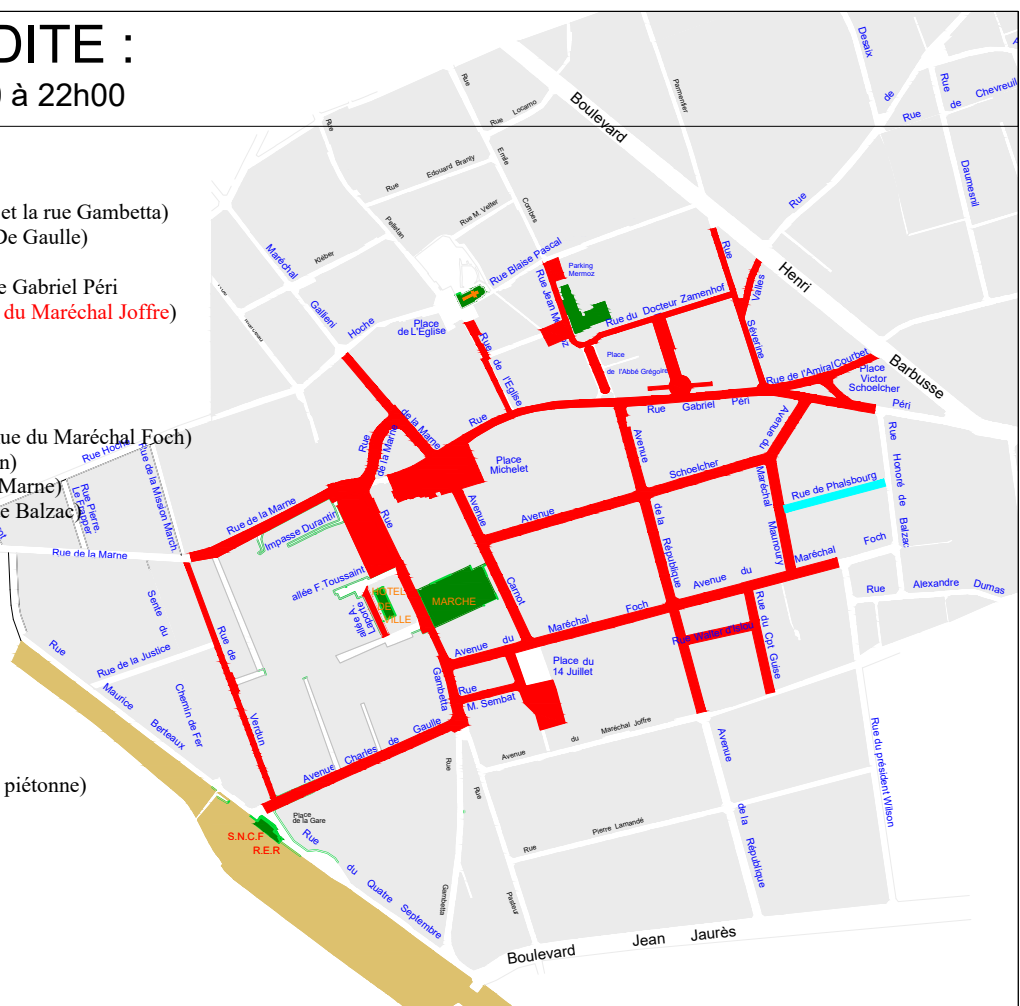


CIRCULATION INTERDITE :

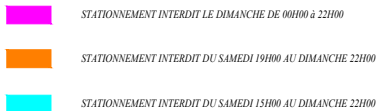
Le Dimanche 4 octobre 2026 de 00h00 à 22h00

- Avenue Charles De Gaulle
- Rue Marcel Sembat
- Avenue du Maréchal Foch (entre la rue du Président Wilson et la rue Gambetta)
- Rue Gambetta (entre la rue de la Marne et l'avenue Charles De Gaulle)
- Avenue Carnot
- Avenue de la République (entre la rue Walter d'Isloeu et la rue Gabriel Péri
- Avenue de la République entre la rue Walter d'Isloeu et la rue du Maréchal Joffre)
- Rue Walter d'Isloeu
- Rue du Commandant Guise
- Avenue Schoelcher
- Place du 14 Juillet
- Avenue du Maréchal Maunoury (entre la rue G.Péri et l'avenue du Maréchal Foch)
- Rue de la Marne (entre la rue Gabriel Péri et la rue de Verdun)
- Rue du Maréchal Gallieni (entre la rue Hoche et la rue de la Marne)
- Rue Gabriel Péri (entre la rue de la Marne et la rue Honoré de Balzac)
- Rue de l'Eglise
- Rue J.Mermoz
- Rue du Docteur Zamenhof
- Rue Georges Darrieus
- Rue de l'Amiral Courbet
- Rue Séverine
- Rue Jules Vallès
- Place Victor Schoelcher
- Rue de Verdun
- Rue de Salis
- Place des Arts et Place Michelet (restriction de la circulation piétonne)



STATIONNEMENT INTERDIT :

- Avenue Charles De Gaulle
- Rue Marcel Sembat
- Avenue du Maréchal Foch (entre la rue du Président Wilson et la rue Gambetta)
- Rue Gambetta (entre la rue de la Marne et l'avenue Charles De Gaulle)
- Avenue Carnot
- Avenue de la République (entre la rue Walter d'Isloeu et le Boulevard Jean Jaurès)
- Avenue de la République entre la rue Walter d'Isloeu et la rue du Maréchal Joffre)
- Rue Walter d'Isloeu
- Rue du Commandant Guise
- Avenue Schoelcher
- Place du 14 Juillet
- Avenue du Maréchal Maunoury (entre la rue G.Péri et l'avenue du Maréchal Foch)
- Rue de la Marne (entre la rue du Gabriel Péri et la rue Gambetta)
- Rue du Maréchal Gallieni (entre la rue Hoche et la rue de la Marne)
- Rue Gabriel Péri (entre la rue de la Marne et la rue Honoré de Balzac)
- Rue de l'Eglise
- Rue J.Mermoz
- Rue Georges Darrieus
- Rue de l'Amiral Courbet
- Place Victor Schoelcher dans les emplacements délimités par les barrières de sécurité



Du Samedi 15h au Dimanche 22h

Du Samedi 19h au Dimanche 22h

Du Samedi 19h au Dimanche 22h

